

-----  
SECRETARIAT GENERAL  
-----

UNIVERSITE JOSEPH KI-ZERBO

-----  
PRESIDENCE  
03 BP 7021 Ouagadougou 03  
Tél. : (226) 25-30-70-64/65  
Fax. : (226) 25-30-72-42



Justice

Ouagadougou, le 23 JUIL 2024

## Communiqué n°2024-00037.5 /MESRI/SG/UJKZ/P

relatif au test d'entrée en première année de Master Arts, Gestion et Administration Culturelles (AGAC) à l'Unité de Formation et de Recherche en Lettres, Arts et Communication (UFR/LAC) pour l'année universitaire 2024-2025

Le Président de l'Université Joseph KI-ZERBO porte à la connaissance des étudiants et travailleurs qu'il est ouvert, au titre de la rentrée académique 2024-2025, à la filière **Arts, Gestion et Administration Culturelles (AGAC)** de l'**Unité de Formation et de Recherche en Lettres, Arts et Communication (UFR/LAC)**, un recrutement d'étudiants en première année de Master.

La capacité d'accueil est de cinquante (50) étudiants.

### I. Public cible et régime des études

Peut faire acte de candidature toute personne titulaire d'une Licence avec une moyenne supérieure ou égale à 11/20.

Le régime de la formation, qui dure quatre (04) semestres, est celui du système Licence–Master–Doctorat (LMD).

La formation se déroulera en cours du jour.

### II. Dossier de candidature

1. La composition des dossiers de candidature de base est à renseigner sur la plateforme Campusfaso.

Le dossier de candidature comprend :

- Un extrait d'acte de naissance ou un jugement supplétif d'acte de naissance ;
- Un curriculum vitae daté et signé ;
- Une copie légalisée du diplôme de licence ou équivalent ;
- Les copies légalisées des relevés de notes du cycle de licence (L1, L2 et L3) ;
- Une lettre de motivation du candidat.

### 2. Soumission des dossiers de candidature

La soumission des candidatures se fera **obligatoirement en ligne** sur la plateforme Campusfaso avec le lien <https://www.campusfaso.bf/formations/candidature> du **25 juillet au 30 août 2024 à 23 H GMT**.

La validation de la demande de candidature est conditionnée par le paiement des frais d'examen de dossiers qui s'élèvent à quinze mille cinq cents francs (15 500 FCFA) payables sur la plateforme CampusFaso via Coris Money, Moov Money ou Orange Money.

### III. Procédure de sélection des dossiers

Les candidats seront sélectionnés sur dossier selon le critère de qualité du dossier.

La commission d'examen des dossiers d'inscription en master se réserve le droit de ne pas retenir un candidat qui remplirait les conditions de qualité lorsque les capacités d'accueil et d'encadrement disponibles au sein de la filière ne le permettent pas.

Les résultats seront affichés à l'UFR/LAC le **vendredi 28 septembre 2024** et les cours débiteront le **lundi 14 octobre 2024**.

### IV. Frais d'inscription et de formation

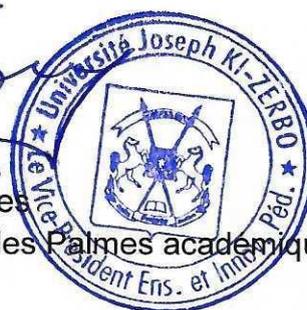
	Ressortissants d'un pays de l'UEMOA		Ressortissants d'un pays hors zone UEMOA
	Régime étudiant	Régime particulier	Tout régime
<b>Frais d'inscription</b>	16 500 FCFA/an	51 500 FCFA/an	252 000 FCFA/an
<b>Frais de formation</b>	300 000 FCFA en M2	300 000 FCFA en M2	300 000 FCFA en M2

**NB** : Les étudiants devront s'acquitter de la totalité des frais de formation dont la moitié doit être versée lors de la première inscription.

Pour le Président et par délégation,  
le Vice-Président chargé des Enseignements  
et des Innovations Pédagogiques



**Dr Bernard ZOUMA**  
Maître de Conférences  
Chevalier de l'ordre des Palmes académiques



**Ampliation :**

- V.-P. E.I.P.
- DSI
- DAOI
- A.C.
- U.F.R. LAC
- Large diffusion